

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

(Seul le vendeur est redevable des honoraires)

## **REMUNERATION**

(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Terrain à bâtir
De 0€ à 70 000€	5 000€ forfaitaire	5 000€ forfaitaire
De 70 001€ à 150 000€	7% TTC	7% TTC
De 150 001€ à 320 000€	6% TTC	6% TTC
A partir de 320 001€	5% TTC	5% TTC

CHARGE DE LA REMUNERATION : la rémunération est à la charge du vendeur

La délivrance d'une note est obligatoire – Grille tarifaire en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017 – TVA en vigueur 20.00%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.